



Différends ligne téléphonique

Par **Seledion**, le **19/09/2016 à 20:49**

Bonjour,

Je vais emménager début octobre dans un appartement que j'ai loué. Le propriétaire et moi avons un différends au niveau de la ligne téléphonique. La situation est complexe, donc pour expliquer les choses le plus simplement possible :

- Le propriétaire souhaite conserver son numéro de téléphone lié à une box d'un opérateur A. Il possède deux logements dans le même immeuble.
- Je possède dans mon appartement actuel une box chez un opérateur B, que je souhaiterais déménager dans le nouvel appartement pour ne pas avoir à payer de frais de résiliation.

Là où nos intérêts divergent : le propriétaire souhaite déménager sa box dans le second appartement pour ne pas perdre son numéro. Dans cet appartement, il n'existe pas encore de ligne téléphonique. Le propriétaire souhaite donc faire DOUBLER la ligne existante (entendre, faire une DEUXIEME branche sur la ligne) pour brancher sa box de l'opérateur A dessus. Il campe sur ses positions et ne veut même pas faire construire de nouvelle ligne dans l'autre appartement - il invoque l'argument financier. Or, s'il procède ainsi, je serai forcé de prendre une nouvelle box chez l'opérateur A, m'obligeant à payer des frais de résiliation chez l'opérateur B ...

La question est donc : le propriétaire a-t-il le droit d'agir ainsi ? A-t-il le droit de m'imposer son opérateur, et par là de me forcer à payer des frais de résiliation, ou est-ce que je peux disposer comme je l'entends de la prise téléphone ? Nulle mention n'en est faite dans le bail.

Merci d'avance pour votre aide.